



Défendre le pouvoir d'achat des personnes âgées

Au cours des dernières années, le débat sur l'âge d'admissibilité à la retraite a soulevé beaucoup de questions. À chaque fois, l'AREQ a toujours défendu ardemment le droit de prendre sa retraite à 65 ans, car le report systématique de la date d'admissibilité à la retraite aurait des effets pernicieux sur la santé autant physique que financière de certaines personnes âgées.

Puis, malgré une récente hausse du montant de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), plusieurs personnes âgées se retrouvent toujours dans une situation précaire.

POUR DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT À LA RETRAITE

REVENDEICATIONS

- ✓ Maintenir à 65 ans l'âge auquel il est possible de retirer sa pension de Sécurité de la vieillesse (PSV).
- ✓ Prévoir la mise en place de mesures pour faciliter le maintien au travail des travailleuses et travailleurs âgés qui le veulent et les encourager à retarder leur prise de retraite sur une base facultative.
- ✓ Augmenter le Supplément de revenu garanti (SRG) afin que celui-ci atteigne ses objectifs, soit de compléter la rente des personnes à faible revenu et de garantir le maintien et la durabilité de leur pouvoir d'achat.
- ✓ Apporter des modifications tant au niveau du montant que du mécanisme d'arrimage entre les différentes sources de revenus publiques pour les personnes à faible revenu.
- ✓ Modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies pour que les retraités soient prioritaires au même titre que les créanciers garantis et les banques.